

## Checklist pour se mettre en grève

- Prévenir votre responsable (la personne qui organise votre travail)
- Prévenir l'université (celle qui vous paie et qui retiendra un jour de salaire) : [Droit de grève / Right to strike - Jira Service Management](#)
- Prévenir la section CNE-UCLouvain : [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be) et indiquer
  - Prénom et Nom
  - NISS (numéro national)
  - Numéro d'affilié (si vous le connaissez)
  - Numéro de compte (pour verser l'indemnité de grève)

## Indemnité de grève – pour les affiliés présents aux actions

- 40 euros pour les personnes ayant une cotisation temps plein et une ancienneté syndicale de 6 mois, même en cas de changement de syndicat (ancienneté prouvée par des extraits de compte).
- 20 euros pour les personnes ayant une cotisation mi-temps et une ancienneté syndicale de 6 mois.
- 20 euros pour les personnes ayant une cotisation complète mais seulement 3 mois d'ancienneté syndicale.
- 10 euros pour les personnes ayant une cotisation complète mais seulement 1 mois d'ancienneté syndicale.
- 40 euros pour les jeunes de moins de 25 ans ayant une cotisation réduite de 11 euros pendant leurs 12 premiers mois de travail, dès le premier jour d'affiliation. Ils ont également droit à la prime syndicale.